

**UN COMITÉ DE PROTECTION ET DE
PRÉVENTION AU TRAVAIL, POUR LES
ÉLÈVES:
ET TOUT LE MONDE S'EN FOUT ?**

Mara Scandariato

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

protection, prévention, risques psycho-sociaux, bien-être, santé, hygiène, sécurité, sanitaires, accès à l'eau, démocratie interne

« Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre. Dans ces pages, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. »

Imaginez-vous un instant sur votre nouveau lieu de travail : les 387 travailleurs sont autorisés à se rendre aux six toilettes mises à disposition entre 10h10 et 10h25. Le règlement de travail stipulerait que vous devez, avant de vous y installer, demander à un préposé le nombre de coupons de papier hygiénique dont vous aurez besoin. À midi, votre pause-repas se ferait dans les locaux durant le troisième service de restauration. Aussi, quand votre heure arrivera, vous serez prié, comme vos collègues qui sont concernés également par cet horaire, de nettoyer les tables salies par vos collègues ayant bénéficié des deux premiers services. Votre horaire hebdomadaire de 32h se voit alourdi de quelques heures de « pause sans travail », imposées tous les jours de la semaine. Votre horaire de présence au travail passe ainsi à 40 h de présence, sans possibilité durant ce temps de pause imposé de vous détendre, de quitter votre lieu de travail, de parler, de vous restaurer. À n'en pas douter, les délégués syndicaux seraient très rapidement saisis de la situation et l'absentéisme au travail serait un bon indicateur de la santé mentale de l'entreprise. Eh bien, sachez qu'à l'école, c'est permis et courant : des toilettes très peu avenantes, des réfectoires étriqués qui imposent de multiples services et des repas pris à la va-vite, des heures d'étude (dites aussi « fourches) à n'en plus finir, passées dans une salle qui exige silence et immobilisme. Ce qui n'est pas accepté pour des travailleurs le serait-il pour des enfants et des jeunes en milieu scolaire ? N'y-a-t-il pas un défaut de conception quelque part ? Le « puisque ça a toujours été comme ça » est-il un argument valable, fondé, sur lequel on n'est pas en droit de revenir au nom de l'amélioration des conditions de vie et/ou du bien-être des élèves ?



TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction.....	3
Le bien-être des élèves	5
Pas que du « confort ».....	5
Des besoins de base non rencontrés.....	6
A la recherche d'une politique de bien-être des élèves.....	8
Un décret, des projets pilotes passés aux oubliettes, mais concrètement ?.....	8
26 mars 2009, un décret pour le Conseiller en prévention.....	8
Mars 2011, des projets pilotes pour des Cellules bien-être : passés à la trappe ?.....	8
Concrètement, sur quoi les Cellules bien-être ont-elles travaillé ?.....	9
Décret intersectoriel Aide à la jeunesse et Enseignement : pour un dispositif conjoint à visée plus globale	10
Des solutions concrètes à des besoins réels ? On a testé pour vous	11
Les toilettes	11
Le harcèlement.....	12
L'amiante	12
Une démocratie scolaire participative à (ré)inventer ?	13
Bibliographie	14

INTRODUCTION

Dans notre pays, le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT pour faire court) est un organe légal qui doit être mis en place dans toutes les entreprises qui occupent au moins 50 travailleurs. Ses membres sont élus, parmi les membres du personnel qui présentent une candidature, lors des élections sociales, tous les quatre ans. Le site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale précise :

« Un comité de prévention et de protection au travail doit être institué dans toutes les entreprises qui occupent habituellement en moyenne au moins 50 travailleurs. Il a pour mission de rechercher et de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est entrepris pour favoriser le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. A ce titre, le comité émet des avis et formule des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'actions établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Il doit se réunir au moins une fois par mois au siège de l'entreprise. »¹

La réglementation en la matière est soumise au Code sur le bien-être au travail² qui le définit « (...) comme l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale occasionnée par le travail, l'hygiène du travail, l'ergonomie, l'embellissement des lieux de travail et les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement. »

Ce code du travail précise encore qu' : « (...) il incombe à chaque employeur de mener une politique du bien-être visant à garantir le bien-être des travailleurs. Cette politique est basée sur des principes généraux : éviter les risques, les supprimer ou les réduire à la source, préférer les mesures de protection collectives, veiller à l'information et à la formation des travailleurs. »

Et dans les écoles, qu'en est-il ? Les établissements scolaires sont également soumis au Code sur le bien-être au travail et l'Administration de l'enseignement, comme les Fédérations de pouvoir organisateurs, mettent à leur disposition des ressources pour mener à bien leur mission de Protection et de Prévention ... des travailleurs au travail. Ce Code est donc bien destiné aux enseignants et à l'ensemble du personnel de la communauté scolaire, en tant que travailleurs.

¹ SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, *Bien-être au travail*, Service public fédéral emploi, Travail et Concertation sociale.

² SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, *Code du bien-être au travail*, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

Mais quelle est la place des élèves-usagers dans ces plans de Protection et de Prévention ? Il s'agit là d'une question récurrente des parents que nous rencontrons :

- Quelles sont les normes d'installation de toilettes par rapport au nombre d'élèves ?
- Quelles sont les normes d'occupation des classes par rapport au volume des locaux ?
- Quelles sont les normes de sécurité dans les cours de récréation ?
- Les écoles ont-elles un Plan de Protection et de Prévention comme les entreprises ?
- Et les besoins de sécurité physique et psychologique y sont-ils intégrés ?
- Qu'en est-il de l'ergonomie des locaux et du matériel/mobilier scolaire ?

Si les mesures liées aux infrastructures et à la sécurité physique des enseignants profitent aux élèves, qu'en est-il du point particulier « gestion des risques psycho-sociaux » des élèves ?

Le CPPT est donc une obligation légale : suivant la législation sociale des travailleurs, cette obligation concerne les droits et obligations de toutes les parties contractantes et, dans ce cadre, elle prend aussi en compte l'utilisateur (usage externe du service) qui ne peut mettre en péril l'usage interne de ce service. Autrement dit, même si l'utilisateur ne va pas avoir au sens strict son mot à dire afin d'assurer la meilleure protection du travailleur, la législation prévoit d'entendre les remarques émises de la part des usagers.

Par conséquent, écouter les élèves dans le cadre d'un organe dédié à la prévention des risques, psycho-sociaux notamment, et à la protection au travail – si l'école est un lieu de travail aussi pour les élèves - n'est-ce pas la moindre des choses ?

LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Pas que du « confort »

Entre 2008 et 2010, l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la jeunesse a commandité des travaux de recherche sur la définition du bien-être selon les enfants. L'une est consacrée à l'analyse qualitative de la notion de bien-être à partir du point de vue des enfants.³ La seconde visait particulièrement les jeunes du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire⁴ et a consisté à rendre l'avis des élèves sur leur scolarité, sur le climat scolaire, sur les expériences de démocratie et de solidarité.

De cette dernière, on retient que « *Beaucoup d'aspects de l'environnement quotidien des élèves ne peuvent guère être modifiés facilement. A priori, ce n'est pas le cas du confort, de l'agrément et de l'équipement des classes. Sur ce point, le diagnostic d'une majorité d'élèves est sévère : 7 sur 10 estiment que leurs classes ne sont guère confortables, décorées ou équipées.* »⁵

En 2017, l'enquête « Santé et bien-être des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles »⁶ basée sur un recueil de données en 2014) auprès de 14.000 adolescents scolarisés de la 5^e primaire à la 7^e secondaire, soulève des questions qui présentent un grand intérêt du point de vue de l'état de santé des jeunes mais finalement pas les questions essentielles liées à la réalisation des besoins dans le cadre scolaire, celles qui sont rapportées par les parents.

³ SYNERGIES ASBL, *Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à en tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être*, Rapport final de Synergies & Actions pour l'O.E.J.A.J., 21 novembre 2008.

⁴ DEDICATED RESEARCH, *Enquête sur les conditions de vie l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 15 novembre 2010.

⁵ OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE, *La qualité de vie à l'école*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2008.

⁶ FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES SANTÉ ET SOLIDARITÉ, *Santé et bien-être des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Fédération des maisons médicales santé et solidarité, 2017.

Santé et bien-être selon cette enquête	Questions des parents
82% des élèves interrogés ont consulté un dentiste au cours de l'année écoulée	L'état des toilettes dans les écoles, lié au fait de se retenir avec les éventuels troubles physiques que cela peut entraîner
8% des jeunes du secondaire sont des fumeurs quotidiens	Les heures de table parfois inexistantes en fonction des options choisies en secondaire
16% des adolescents pratiquent au moins une heure d'activité physique tous les jours	Les questions de harcèlement, visible et/ou invisible, moral et/ou sexuel
57% regardent la télé au moins deux heures par jour	La présence d'amiante dans les établissements scolaires
42% des élèves interrogés rapportent des symptômes multiples (maux de tête, de ventre, de dos, nervosité...)	L'irrégularité, voire même l'absence totale de plan d'évacuation et d'exercices incendie dans certaines écoles, etc.

Ces informations donnent l'impression que toute une série de choses sont mises en place pour tenter d'améliorer globalement le bien-être des élèves, mais que les questions de santé et de sécurité essentielles ne sont pas traitées, et que les avis des usagers ne sont pas sollicités.

Pourquoi les normes en matière de protection et de prévention des risques ne sont-elles pas appliquées dans tous les établissements scolaires, contrairement au monde de l'entreprise ? Fautes de moyens, de personnel ou de temps déagagé ? Faute de volonté de se mettre au travail et de consulter, au niveau local, toutes les parties prenantes ? Faute de prise de conscience des enjeux ? Est-ce un problème de vision, de modèle d'école ?

Les écoles sont des lieux de vie collective, les problèmes ne doivent-ils pas être exprimés, analysés et résolus collectivement ?

Des besoins de base non rencontrés

Que l'on se réfère à la pyramide des besoins de Maslow⁷ ou aux 14 besoins fondamentaux d'Henderson⁸, tout le monde s'accorde sur les besoins les plus essentiels, ceux sans lesquels nous ne pourrions tout simplement pas exister.

⁷ Abraham Harold Maslow, 1908-1970, psychologue américain considéré comme le père de l'approche humaniste. Il publie la pyramide des besoins en 1943.

⁸ Virginia Henderson, 1897-1996. À la fois infirmière, enseignante et chercheuse américaine. Elle est à l'origine du modèle des quatorze besoins fondamentaux.

Les 14 besoins fondamentaux d'Henderson

1. • Besoin de respirer
2. • Besoin de boire et manger
3. • Éliminer
4. • Se mouvoir et maintenir une bonne posture
5. • Dormir et se reposer
6. • Se vêtir et se dévêtir
7. • Maintenir sa température
8. • Être propre, protéger ses téguments
9. • Éviter les dangers
10. • Communiquer
11. • Pratiquer sa religion et agir selon ses croyances et ses valeurs
12. • S'occuper en vue de se réaliser
13. • Besoin de se récréer, se divertir
14. • Besoin d'apprendre

Si l'on veut être dans de bonnes conditions d'apprentissage et de progression, il faut que les besoins physiologiques soient comblés, tels que l'accès à l'eau, aux sanitaires etc. Le besoin suivant quant à lui concerne la sécurité. Le fait d'être en sécurité physiquement, bien sûr (donc ne pas avoir de plafond qui s'écroule ou d'amiante qui s'échappe dans l'air, mais aussi ne pas se faire agresser ni racketter par exemple) mais également en sécurité psychique, c'est-à-dire ne pas subir de harcèlement, d'humiliations diverses etc. Il faut que chacun et chacune puisse s'épanouir et évoluer dans un environnement sûr.

A LA RECHERCHE D'UNE POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Un décret, des projets pilotes passés aux oubliettes, mais concrètement ?

26 mars 2009, un décret pour le Conseiller en prévention

Le décret octroyant des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le Conseiller en prévention, prévoit en son article 31ter § 1er que : « *Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, le Gouvernement octroie des périodes complémentaires à chaque zone pour l'enseignement organisé par la Communauté française, à chaque pouvoir organisateur pour l'enseignement officiel subventionné et à chaque entité pour l'enseignement libre subventionné.* »⁹

L'idée est de mutualiser les périodes au sein d'une même zone afin de procéder à l'engagement d'un Conseiller en prévention pour y couvrir plusieurs établissements.

Systématiquement reporté faute de moyens, le décret octroyant des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le Conseiller en prévention n'est toujours pas appliqué à l'heure actuelle. Ceci étant dit, le Conseiller en prévention a-t-il pour mission d'entendre les usagers ?

Mars 2011, des projets pilotes pour des Cellules bien-être : passés à la trappe ?

Dans la foulée de celui-ci, en mars 2011, un dispositif pilote baptisé « Cellule bien-être » (CBE) est promu simultanément par les Ministères de l'Enseignement, de la Santé et de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon les promoteurs politiques de ce projet : « *Notre projet est de construire avec eux une politique de prévention globale et durable et de les accompagner dans la mise en projet de l'ensemble de la communauté éducative par la mobilisation d'une équipe (reconnue et institutionnalisée) plutôt que par des initiatives individuelles.* ». Car, « *Toutefois, l'école ne peut agir seule. Elle ne peut à elle seule prendre en charge tous les problèmes de la société. Elle doit, premièrement, veiller à limiter son rôle éducatif à ce qui se vit dans le temps et l'espace scolaires. Elle doit, ensuite, s'appuyer sur les compétences et le savoir-faire de services spécialisés sans pour autant se déresponsabiliser des problèmes vécus à l'école. Elle doit, enfin, autant que possible, s'articuler sur d'autres milieux de vie qui, à d'autres moments, sont confrontés aux mêmes enfants et aux mêmes jeunes, parfois aussi aux mêmes situations.* »¹⁰

⁹ Décret octroyant des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le Conseiller en prévention D. 26-03-2009 M.B. 16-06-2009.

¹⁰ FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, Note de présentation. Cellules Bien-être - Dispositif-pilote de mise en place de « Cellules Bien-être » dans les établissements scolaires, extrait du document de présentation du projet pilote en assemblée stratégique, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2010.

Le pilotage de ces projets est confié à des opérateurs comme des services universitaires, des associations expertes en ingénierie sociale, dont la mission est de mobiliser et d’accompagner dans les écoles des projets de « cellules bien-être ». Ces cellules bien-être sont composées d’acteurs scolaires et extrascolaires, volontaires au changement, dont les élèves et les Associations de parents. L’accompagnement des équipes a duré deux années, au terme desquelles l’autonomie des Cellules bien-être était escomptée, moyennant des recommandations fonctionnelles issues du travail d’analyses des opérateurs sur les processus de la collaboration enclenchée.

Concrètement, sur quoi les Cellules bien-être ont-elles travaillé ?¹¹

Aménagement environnemental et organisationnel
Alimentation
Citoyenneté
Santé psycho-corporelle
Sport, culture et loisir
Suivi d’élèves et familles
Accrochage – Soutien aux apprentissages – Insertion professionnelle
Santé, bien-être global
Image de soi
Prévention de la violence
Communication
Développement durable et consommation responsable
Soutien aux enseignants
Prévention assuétudes
Vie affective et sexuelle
Hygiène

Deux ans de travail ont permis de dégager des pistes d’actions, de solutions et de réflexions. Ce projet pilote a permis de constater qu’il est tout à fait possible de mettre en mouvement les acteurs du monde scolaire dans un but d’amélioration du bien-être des enfants à l’école, que la capacité de mobilisation est bien réelle mais nécessite un accompagnement dans ce processus complexe. ¹² De fait, une fois les missions d’accompagnement des opérateurs terminées, les Cellules bien-être se sont éteintes.

¹¹ FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Cellules Bien-être : Troisièmes journées territoriales, quelques résultats de l’évaluation intermédiaire*, Fédération Wallonie- Bruxelles, novembre 2012.

¹² ABSIL G., HUBIN N., MIERMANS M., VANDOORNE C., *Dispositif-pilote de Cellules bien-être en Fédération Wallonie-Bruxelles. Rapport d’évaluation EvalCBE.2 : Institutionnalisation et vision partagée du bien-être*, ULg, octobre 2013.

Décret intersectoriel Aide à la jeunesse et Enseignement : pour un dispositif conjoint à visée plus globale

Suite au travail des Cellules bien-être, le « Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire »¹³ voit le jour. Entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014, il y a plus de 3 ans, il en est encore à sa prime jeunesse et son sort est lié à son articulation aux nouveaux organes de gouvernance installés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

L'article 5 nous dit ceci : « *Le chef d'établissement et l'équipe éducative développent un climat d'école favorisant le bien-être des élèves, le vivre ensemble et la sérénité propice à l'apprentissage. Ils cherchent à améliorer la situation des élèves, tant sur le plan de leur devenir scolaire que de leur épanouissement personnel.* » Cet article laisse à penser qu'un pas vers davantage de prise en compte du point de vue des élèves est franchi. Le concept de climat d'école n'est en fait pas anodin car il renvoie à différentes dimensions de la vie scolaire. En France, il a fait l'objet de nombreuses recherches et communications.

L'une d'elles définit cette notion et démontre qu'il s'agit bien d'une question qui implique toutes les parties prenantes scolaires : « *Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves et pour les personnels dans l'école. La qualité et le style de vie scolaire reposent sur un sentiment de sécurité mais ce sont surtout l'engagement, la motivation, le plaisir qui comptent. Le climat scolaire reflète aussi le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire. Elle prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large, et les différents groupes sociaux au sein et autour de l'école. En ce sens, il convient de ne pas limiter l'action aux seuls élèves. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, la qualité du leadership doivent être incluses tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignants.* »¹⁴

¹³ Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire D. 21-11-2013 M.B. 03-04-2014.

¹⁴ RÉSEAU CANOPÉ, *Le climat scolaire*, Réseau Canopé, http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/doc_actus/Appfondissement_climat_scolaire.pdf

Des solutions concrètes à des besoins réels ? On a testé pour vous ...

Parce qu'on se demande comment peuvent concrètement agir les parents dont les enfants se retrouvent en difficulté, parce qu'à la FAPEO on aime les défis et que notre patience n'a pas de limites, nous avons accompagné des parents en quête de réponses à leurs questions. Voici leur parcours, sous forme de témoignages. Vous êtes prêts ? Alors attachez vos ceintures, c'est parti !

Les toilettes

« Mon fils de 9 ans est scolarisé dans une école communale et il se retient d'aller aux toilettes toute la journée à cause de leur état. Du coup, le voilà avec une infection urinaire.

Je suis donc d'abord allée voir son institutrice qui m'a expliqué qu'effectivement, mon fils n'était pas le seul dans le cas mais qu'elle ne pouvait rien faire, qu'il fallait que je demande à la directrice.

Je vais donc à la rencontre de la directrice qui me dit être consciente du problème mais que le Pouvoir Organisateur ne s'en occupe pas. Par chance, il y a un Conseil de Participation deux fois par an dans l'école de mon fils, j'en profite donc pour demander aux parents qui nous y représentent de mettre ce point à l'ordre du jour pour qu'enfin des travaux de rénovations soient entrepris, ou qu'il y ait au moins un nettoyage plus régulier et du papier de toilette à disposition des enfants.

Au Conseil de Participation, tout le monde admet que les toilettes « posent un problème », mais qu'il n'est pas si facile d'y remédier puisque tout ce qui a trait à l'entretien relève du personnel communal. Ce personnel communal est soumis à toute une série de règles et il n'est donc pas évident de changer les affectations et les horaires. On nous répond que des rouleaux entiers de papier de toilette sont directement jetés par les enfants dans les toilettes qui se retrouvent bouchées et que les travaux de plus grande envergure dépendent de l'échevinat des travaux. Malheureusement celui-ci a déjà bouclé son budget pour l'année prochaine et a d'autres priorités dans la commune.

En bref, tout le monde se rejette la responsabilité ... et entre-temps, rien ne bouge !

Dois-je demander au service de Promotion de la Santé à l'École d'envoyer le médecin scolaire pour espérer que ses propositions aient un poids sur le Pouvoir Organisateur ?

Dois-je entamer une action en justice où il me faudra établir la preuve d'une faute de l'école et le lien de causalité avec l'infection de mon fils, au risque que la procédure dure des années, n'aboutisse pas favorablement, me coûte cher et envenime mes relations avec l'école de mon enfant ?

Dois-je envisager avec les autres parents une interpellation citoyenne au Conseil Communal pour espérer que les choses changent enfin¹⁵ ? »

¹⁵ LA DERNIÈRE HEURE, « Liège : des parents dénoncent un manque de sécurité et d'hygiène dans les écoles communales », *La Dernière heure*, 30 octobre 2017.

Le harcèlement

« Mon fils de 15 ans se fait racketter à la sortie de l'école par des élèves de 17 ans. Il a peur, perd confiance en lui et a enfin osé nous en parler. Cette situation dure en fait depuis l'année dernière, il est désespéré.

J'en parle donc à son titulaire, qui me redirige vers le centre Psycho-Médico-Social dont dépend l'école. Je prends rendez-vous et rencontre une psychologue à qui j'expose la situation. Elle rencontre mon fils plusieurs fois en entretien individuel pour cerner l'ensemble de la problématique. Elle nous dirige ensuite vers une association qui pourra prendre en charge mon fils de façon plus régulière et pérenne s'il le souhaite. Entretemps, l'école a été avertie du problème par le PMS et tente de prendre des mesures pour éviter que cela se reproduise à l'avenir.

Mais est-ce que cela va réellement suffire ?

Mon enfant va-t-il continuer à se rendre à l'école la peur au ventre ?

D'autres enfants éventuellement dans la même situation, verront-ils leur quotidien évoluer ?

L'école mettra-t-elle en place des actions de préventions ou bien resterons-nous dans la réaction après que les incidents ont été signalés ? »

L'amiante

« Ma fille de 13 ans fréquente l'Athénée de notre ville et s'inquiète de voir tomber du faux plafond, des poussières blanchâtres dans certaines salles de classe. Nous avons vu dernièrement un reportage à la télévision qui nous a alertés sur les dangers de l'amiante dans les écoles et nous nous interrogeons à ce propos.¹⁶

Ayant l'impression qu'il s'agit là d'un sujet délicat, je me décide quand même à en parler au titulaire de ma fille. Il me dit ne pas pouvoir me répondre et me renvoie vers le Chef d'Établissement. Je le contacte, et il m'informe qu'effectivement il reste un peu d'amiante dans le bâtiment mais que je n'ai absolument pas à m'inquiéter parce qu'elle est bien protégée, dans des endroits inaccessibles aux élèves et qu'aucune fibre ne se détache. De plus, tout est régulièrement contrôlé et parfaitement en ordre.

Malgré ces explications qui se veulent rassurantes, mon doute persiste et je m'inquiète pour la santé de ma fille, de tous les enfants, ... et des enseignants !

Comment puis-je savoir si l'amiante est effectivement protégée et donc inoffensive ?

Alors quelles sont ces poussières qui tombent du plafond ?

Il paraît qu'il existe un rapport dans chaque école, reprenant l'inventaire de l'amiante présente. Ai-je le droit de le consulter ? Où se trouve cet inventaire et qui pourrait me le fournir ? »

Comme nous pouvons le constater, de nombreuses questions restent en suspens. Et pourtant, ce ne sont que quelques exemples du quotidien vécu par de nombreux jeunes dans notre système scolaire actuel.

¹⁶ COLIN C., VAESSEN A., « L'école empoisonnée ? » *Devoir d'enquête*, 25 octobre 2017, sur RTBF Auvio

UNE DÉMOCRATIE SCOLAIRE PARTICIPATIVE À (RÉ)INVENTER ?

On constate que les interlocuteurs et intervenants sont nombreux. Sans doute trop nombreux. Alors qu'en entreprise, il existe une contrainte légale, qui impose – et contrôle ! - l'élaboration d'un Comité de Prévention et de Protection au travail, concerté et évalué. Les parents et leurs enfants sont quant à eux contraints d'entamer un long parcours, ressemblant malheureusement parfois à un vrai parcours du combattant, pour trouver l'aide et le soutien légitimement attendus.

Et si les actions solitaires étaient vaines ? Et si on se prenait à imaginer l'école de demain dans laquelle le collectif était premier pour modifier le climat d'école ? Une école où les besoins les plus essentiels des élèves pourraient être assurés sans nécessiter une bataille individuelle de tous les instants. Si on travaillait à construire un lieu de vie où les élèves pourraient participer activement à l'amélioration de leur quotidien, mettre des mots sur les maux, être pris en considération, dans un esprit de bienveillance et de coopération. Ce souhait n'est pas si irréaliste parce que les constats ont déjà été posés, parce que des règles légales existent, parce que les conclusions du projet pilote des Cellules bien-être nous éclairent déjà très largement sur une série de choses qui pourraient être mises en place et enfin parce que les travaux du Pacte pour un Enseignement d'Excellence pourraient aller encore plus loin en terme de participation des élèves et de leurs parents, à l'amélioration du bien-être de toutes et tous dans les établissements scolaires.

L'amélioration des conditions de vie des élèves, et des enseignants, nécessite un changement de regard sur l'école comme milieu de vie participatif. Et tout le monde s'en fout ? Vraiment ?

BIBLIOGRAPHIE

ABSIL G., HUBIN N., MIERMANS M., VANDOORNE C. , « Dispositif-pilote de Cellules bien-être en Fédération Wallonie-Bruxelles. Rapport d'évaluation EvalCBE.2 :

Institutionnalisation et vision partagée du bien-être. », ULg, octobre 2013

<http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/158362>

COLIN C., VAESSEN A., « L'école empoisonnée ? » *Devoir d'enquête*, 25 octobre 2017, sur

RTBF Auvio www.rtb.be/auvio/detail_1-ecole-empoisonnee?id=2270646

Décret octroyant des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le Conseiller en prévention D. 26-03-2009 M.B. 16-06-2009,

www.galilex.cfwb.be/document/pdf/34209_002.pdf

Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire D. 21-11-2013 M.B. 03-04-2014

www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39909_001.pdf

DEDICATED RESEARCH, « Enquête sur les conditions de vie l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation des élèves du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française », *Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse*, 15 novembre 2010

FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES SANTÉ ET SOLIDARITÉ, « Santé et bien-être des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles », *Fédération des maisons médicales santé et solidarité*

www.maisonmedicale.org/Sante-et-bien-etre-des-jeunes-en-Federation-Wallonie-Bruxelles.html

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Cellules Bien-être : Troisièmes journées territoriales, quelques résultats de l'évaluation intermédiaire », Fédération Wallonie-Bruxelles, novembre 2012

www.enseignement.be/index.php?page=26675&navi=3291

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Note de présentation, Cellules Bien-être - Dispositif-pilote de mise en place de « Cellules Bien-être » dans les établissements scolaires », extrait du document de présentation du projet pilote en assemblée stratégique, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2010

www.enseignement.be/index.php?page=26609

LA DERNIÈRE HEURE, « Liège : des parents dénoncent un manque de sécurité et d'hygiène dans les écoles communales », *La Dernière heure*, 30 octobre 2017

www.dhnet.be/regions/liege/liege-des-parents-denoncent-un-manque-de-securite-et-d-hygiene-dans-les-ecoles-communales-59f77c7ecd703cdd752b675f

OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE, « La qualité de vie à l'école », Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6254

RÉSEAU CANOPÉ, « Le climat scolaire », Réseau Canopé www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/doc_actus/Approfondissement_climat_scolaire.pdf

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, « Bien-être au travail », Service public fédéral emploi, Travail et Concertation sociale www.emploi.belgique.be/detailA_Z.aspx?id=796

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, « Code du bien-être au travail », Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=1958

SYNERGIES ASBL, « Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à en tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être », *Rapport final de Synergies & Actions pour l'O.E.J.A.J.*, 21 novembre 2008

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pyramide_des_besoins

https://fr.wikipedia.org/wiki/Virginia_Henderson